

**AVENANT
AU CONTRAT D'ADMINISTRATION
ENTRE L'ÉTAT BELGE ET LA BANQUE CARREFOUR
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR L'ANNÉE 2021**

Vu l'arrêté royal du 3 avril 1997 portant des mesures en vue de la responsabilisation des institutions publiques de sécurité sociale, en application de l'article 47 de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions;

Vu le contrat d'administration entre l'Etat belge et la Banque Carrefour de la sécurité sociale, tel que publié au Moniteur belge du 13 décembre 2016, et son avenant, tel que publié au Moniteur belge du 20 août 2019;

Vu l'avis du Comité de concertation de base du 5 février 2021;

Vu l'accord du Comité de gestion donné en date du 27 janvier 2021;

Vu le contrôle de coordination et de cohérence entre les projets de contrat d'administration des différentes institutions publiques de sécurité sociale, effectué par le Collège des institutions publiques de sécurité sociale conformément à l'article 6 de l'arrêté de responsabilisation;

Considérant la circulaire budgétaire du SPF BOSA relative au contrôle budgétaire 2021-directives du 12 janvier 2021 (CC/430/2021/xx)

Vu l'approbation du présent avenant par le Conseil des Ministres le 19 novembre 2021;

Un avenant est conclu pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, entre

l'Etat belge, représenté conformément à l'article 7, § 1^{er} de l'arrêté de responsabilisation par monsieur Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail, monsieur Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, madame Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste et madame Eva De Bleeker, Secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs, adjointe au ministre de la Justice, chargé de la Mer du Nord,

et

la Banque Carrefour de la sécurité sociale, représentée conformément à l'article 7, § 2, alinéa 1^{er}, de l'arrêté de responsabilisation par monsieur Philippe Borsu, monsieur Koen Meesters, monsieur Patrick Verertbruggen, monsieur Jan Vochten, monsieur Louis Warlop, gestionnaires, et par monsieur Frank Robben, administrateur général, et monsieur Thibaut Duvillier, administrateur général adjoint.

Article 1^{er}

Sauf stipulation contraire déterminée par le présent avenant, les articles du contrat d'administration entre l'Etat belge et la Banque Carrefour de la sécurité sociale, tel que publié au Moniteur belge du 13 décembre 2016, modifié par l'avenant, tel que publié au Moniteur belge du 20 août 2019, restent d'application pendant la période couverte par l'avenant.

Dans la mesure du possible, toute référence aux années 2016 à 2018 doit se comprendre comme une référence logique aux années 2016 à 2021.

Article 2

Dans le titre 3, modifié par l'avenant pour la période 2019-2020, les articles 63 (budget de gestion pour les exercices 2019 et 2020) et 64 (montant maximal des crédits pour le personnel statutaire) sont remplacés par les articles suivants:

« Budget de gestion pour l'exercice 2021 »

Art. 63.

Le budget de gestion de la Banque Carrefour de la sécurité sociale 2021 est fixé comme suit :

| | 2021 |
|--|--------------------|
| Dépenses de personnel | 3.195.498€ |
| Dépenses de fonctionnement ordinaire | 1.814.684€ |
| Dépenses de fonctionnement informatique | 12.172.201€ |
| Dépenses d'investissement informatique | 53.000€ |
| Dépenses d'investissement mobilier | 40.000€ |
| Crédits non-limitatifs (impôts et contentieux) | 121.000€ |
| TOTAUX | 17.396.383€ |

⁽¹⁾ pour l'exercice 2021: calcul en prix de 2021 – épargne linéaire de 2%

Le montant de 17.396.383 EUR correspond au montant initial ajusté (-2%) à allouer pour l'exécution du contrat d'administration pour l'année 2021, soit 15.302.610 EUR, auquel est ajouté le montant à allouer pour l'exécution des domaines de réalisation qui ne doivent pas être financés par la sécurité sociale, étant des recettes propres récurrentes conformément à l'article 57 du contrat d'administration, soit 2.093.773 EUR.

Cette enveloppe de gestion comprend également les crédits pour l'exécution des mesures gouvernementales adoptées et pour la mise en œuvre des projets de modernisation, comme décrit dans le contrat d'administration.

Montant maximal des crédits pour le personnel statutaire

Art. 64.

Conformément à l'article 5, § 1^{er}, 6° de l'AR du 3 avril 1997, le montant maximal des crédits de personnel statutaire est fixé à 3.195.498 EUR pour l'exercice 2021, en tenant compte des cotisations patronales connues (cotisations patronales de pension, ...) et appliquées sans indexation.

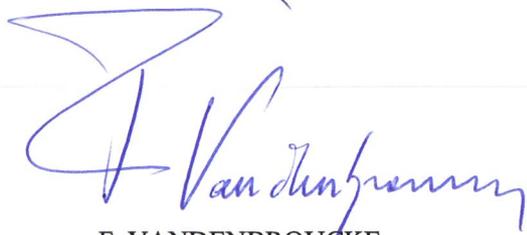
Fait à Bruxelles, le

Au nom de l'Etat belge,



P.-Y. DERMAGNE

Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail



F. VANDENBROUCKE

Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique



P. DE SUTTER

Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques,
des Télécommunications et de la Poste



E. DE BLEEKER

Secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs, adjointe au ministre
de la Justice, chargé de la Mer du Nord

Au nom de la Banque Carrefour de la sécurité sociale,

Philippe
Borsu
(Signature)



Signature numérique de Philippe
Borsu (Signature)
DN : c=BE, cn=Philippe Borsu
(Signature), sn=Borsu,
givenName=Philippe Léon,
serialNumber=63100916585
Date : 2021.12.02 19:20:06 +01'00'

Ph. BORSU
Gestionnaire

Koen Meesters
(Signature)



Digitaal ondertekend door
Koen Meesters (Signature)
Datum: 2021.12.02
16:54:16 +01'00'

K. MEESTERS
Gestionnaire

Patrick
Verertbruggen
(Authentication)



Digitally signed by Patrick
Verertbruggen (Authentication)
Date: 2021.12.08 15:42:49
+01'00'

P. VERERTBRUGGEN
Gestionnaire

Jan Vochten
(Signature)



Digitally signed by Jan
Vochten (Signature)
Date: 2021.12.10
14:27:49 +01'00'

J. VOCHTEN
Gestionnaire

Louis Warlop
(Signature) Digitally signed by Louis Warlop (Signature)
Date: 2021.12.01
14:49:36 +01'00'

L. WARLOP
Gestionnaire

Frank Robben
(Signature) Digitally signed by Frank Robben (Signature)
Date: 2021.12.13
17:08:10 +01'00'

F. ROBBEN
Administrateur général

Thibaut Duvillier
(Signature) Digitally signed by Thibaut Duvillier (Signature)
DN: cn=BE, cn=Thibaut Duvillier (Signature),
gn=Duvillier, givenName=Thibaut Philippe,
serialNumber=7510337742
Date: 2021.12.13 14:02:07 +01'00'

T. DUVILLIER
Administrateur général adjoint